

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836
Numéro SIREN : 478 846 058
Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 8006



Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>1 CLOS DAME GILLE 77340 PONTAULT-COMBAULT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB				
	Frais de développement*	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 178	25 178		
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	117 000	23 655	93 345	
Immobilisations en cours	AV					
Avances et acomptes	AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU	213 400	213 400		
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH					
TOTAL (II)		BJ	355 578	BK	23 655	331 923
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 984	20 984	
		Autres créances (3)	BZ	652 481	652 481	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	256	256	
Disponibilités		CF	6 448	6 448		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH				
	TOTAL (III)	CJ	680 168	680 168		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 035 746	1A	23 655	1 012 091
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

*certifié conforme
à l'original*

Donc le président

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA			138 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			13 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			478 202
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			46 465
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			114 162
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			44 171
	Dettes fiscales et sociales	DY			49 627
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			127 665	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		335 625
	Ecarts de conversion passif *		TOTAL (V)	ED	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 012 091
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			335 625	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS							Néant <input type="checkbox"/> *			
							Exercice N			
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	113 032	FB		FC	113 032		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF			
		services *	FG	225 600	FH		FI	225 600		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	338 632	FK		FL	338 632		
	Production stockée *						FM			
	Production immobilisée *						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	29 488		
	Autres Produits (I) (11)						FQ	15		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	368 135	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	107 976		
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	49 147		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	453		
	Salaires et traitements *						FY	108 227		
	Charges sociales (10)						FZ	51 369		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	23 655		
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	2		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	340 827	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	27 308		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	3		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)							GP	3		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 581		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)							GU	1 581		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-1 578		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	25 730		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY
		IG
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP
		HO
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD
(9)	Dont transfert de charges	A1
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6
	dont cotisations facultatives Madelin	A7
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(13)	Obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N
		Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N
		Charges antérieures Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.				2	3		
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 178	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	KN		
	Installations gales, agencés*, aménagés des constructions	[Dont Composants M2]	KP	KQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW			
		Matériel de transport *	KY	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC			
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF			
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI				
	Avances et acomptes	LK	LL				
	TOTAL III	LN	LO	LP	117 000		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
Autres participations		8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés		IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV			
TOTAL IV		LQ	LR	LS	22 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ	139 000		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.		1	2	3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM	MN
		Matériel de transport	IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	
	TOTAL III	IY	NG	NH	117 000
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7
Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE				PF				PG								
Terrains			PI				PJ				PK								
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO								
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT								
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV				PW				PX								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB								
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD				QE				QF								
	Matériel de transport		QH				QI	21 246			QJ	21 246							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM	2 409			QN	2 409							
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS								
TOTAL III			QU				QV	23 655			QW	23 655							
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN				ØP	23 655			ØQ	23 655							
CADRE B																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
DOTATIONS												REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui		R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Inst. gales.agenc et am. divers		S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers		U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport		U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat bureau et inform. mobilier		V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO						
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY			Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																			
				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières exceptionnelles	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	20 984	20 984		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	168	168		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 572	6 572	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	645 741	645 741		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX			VT	673 464	VU	673 464	
RENVois	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	114 162	114 162		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	44 171	44 171			
Personnel et comptes rattachés		8C	9 604	9 604			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 006	18 006			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	10 970	10 970		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 140	9 140		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 908	1 908		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	63 173	63 173			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 492	64 492			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	335 625	VZ	335 625	
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	46 465	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	-20 735	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	25 730	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV
		- imposées au taux de 0 %						WH
		- imposées au taux de 19 %						WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		S.I.I.C (art. 208C)	K3		
		ZFI-TH (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		
Zone de reconstruction de la défense (44 septies)								
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)								
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)								
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit						ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	25 730	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	25 730

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 526
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LJ			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/> *														
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	439 628	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB	1 200															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	39 774		Dividendes		ZD																
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE																
	TOTAL I		ØF	479 402		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZG	478 202															
					TOTAL II		ZH	479 402																
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7			YQ																	
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR																		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS																		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	32 853																	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ																	
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU																		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	845																	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV																		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	15 448																
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	49 147																	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW																		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	453																
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					YX	453																		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	43 500																	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	2 424																	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	108 439																	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS																		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%																	
	- Numéro de centre agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR															
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG																		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH																			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL											
					Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO											
					Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	4	7	8	8	4	6	0	5	8	0	0	0	1	2

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
	⑦	⑧	⑨	⑩		⑪
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(A)			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(B)		
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				avec une ventilation par taux		(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS

 Néant *

 Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 %

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI)

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

- Entreprises soumises à l'IS
 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire
 (article 53 A du Code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



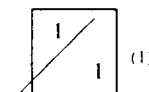
Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	338 632
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	338 632
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	15
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	146 121
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	11 001
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	157 124
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	181 523
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	181 523
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	338 632
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4788460580012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANQ Prénom(s) GILLES
 Nom marital LE MANQ % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS-15 Pays France
 Adresse : N° 39 Bis Voie CHEMIN DES VIGNES
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prénom(s) GILLES
 Nom marital MARCHAL % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 01/01/2018 N° Département 75 Commune 75 Pays France
 Adresse : N° 1 Voie CLOS DAME GILLES
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



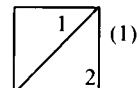
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 14

Forme juridique SARL Dénomination DPI PONTAULT

N° SIREN (si société établie en France) 484068390 % de détention 100,00

Adresse : N° 47 Voie AV CHARLES ROUXEL

Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP2 MELUN

N° SIREN (si société établie en France) 492035787 % de détention 100,00

Adresse : N° 41 Voie AV THIERS

Code Postal 77000 Commune MELUN Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP4 SUCY

N° SIREN (si société établie en France) 498555788 % de détention 100,00

Adresse : N° 209 Voie RUE DE BOISSY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination SB COMBS LA VILLE

N° SIREN (si société établie en France) 513640045 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie PLACE DE L'AN 2000

Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH3 TORCY

N° SIREN (si société établie en France) 513424218 % de détention 100,00

Adresse : N° 7 Voie AV JACQUES PREVERT

Code Postal 77200 Commune TORCY Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH1 CHAMPIGNY

N° SIREN (si société établie en France) 503127607 % de détention 100,00

Adresse : N° 107 Voie AV DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH2 MEAUX

N° SIREN (si société établie en France) 504715327 % de détention 100,00

Adresse : N° 31 Voie RUE DU COMMANDANT BERGE

Code Postal 77100 Commune MEAUX Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP5 CHENNEVIERES

N° SIREN (si société établie en France) 528181548 % de détention 100,00

Adresse : N° 23 Voie ROUTE DE LA LIBERATION

Code Postal 94430 Commune CHENNEVIERES SUR MARNE Pays France

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



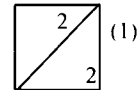
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 14

Forme juridique SARL Dénomination DP6 LAGNY

N° SIREN (si société établie en France) 529136681 % de détention 100,00

Adresse : N° 117 Voie RUE SAINT DENIS

Code Postal 77400 Commune LAGNY SUR MARNE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS

N° SIREN (si société établie en France) 492080924 % de détention 100,00

Adresse : N° 138 Voie ROUTE DE CORBEIL

Code Postal 91360 Commune VILLEMOISSON Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP7 SANTENY

N° SIREN (si société établie en France) 537975179 % de détention 100,00

Adresse : N° 14 Voie ROUTE NATIONALE 19

Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP8 YERRES

N° SIREN (si société établie en France) 789261609 % de détention 100,00

Adresse : N° 3 Voie RUE DE LA RESISTANCE

Code Postal 91330 Commune YERRES Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP9 ROISSY EN BRIE

N° SIREN (si société établie en France) 830508966 % de détention 100,00

Adresse : N° 31 Voie AV DU GENERAL LECLERC

Code Postal 77680 Commune ROISSY EN BRIE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP10 BRIE COMTE ROBERT

N° SIREN (si société établie en France) 833366156 % de détention 100,00

Adresse : N° 16 Voie RUE DE LA CHAUSSE

Code Postal 77170 Commune BRIE COMTE ROBERT Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS

Numéro de siret 47884605800012

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	47884605800012	6420Z
SAS 2G PARTICIPATIONS 1 CLOS DAME GILLE 77340 PONTAULT-COMBAULT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	25 730
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	25 730
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		25 730
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 31 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS
Numéro de siret 47884605800012

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
Prod.à recevoir(org.sociaux)	168
Total des produits à recevoir	168

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS

Numéro de siret 47884605800012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
Intérêts.courus sur emprunts	40
Fourn.fact.expl.non parvenues	36 000
Dette prov.s/congés payés	3 301
Ch.sociales s/congés payés	1 224
TAXE APPRENTISSAGE	96
FORMATION	596
Total des charges à payer	41 258

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS
Numéro de siret 47884605800012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

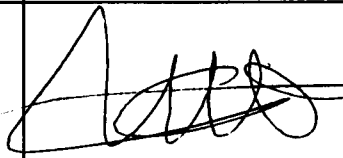

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

Pontault, le 30 Juin 2020

FEUILLE DE PRESENCE
A LA REUNION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NOM	QUALITE	SIGNATURE
GILLES MARCHAL	PRESIDENT ASSOCIE	
GILLES LE MANCQ	ASSOCIE	

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Le 30 juin 2020, à 9 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2019**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2019;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa

GLM 

de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2019**, tels qui lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **46 465 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	46 465 €
Total	46 465 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

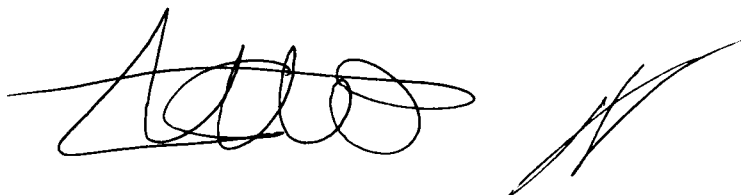
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



SOCIETE	SIRET ETABLISSEMENT	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATION	478 846 058 00012	mère	
DP1 PONTAULT	484 068 390 000 18	100%	
DP2 MELUN	492 035 787 000 18	100%	
DP3	492 080 924 000 29	100%	
DP4 SUCY	498 555 788 000 13	100%	
DP5 CHENNEVIERES	528 181 548 000 17	100%	
DP6 LAGNY	529 136 681 00010	100%	
DP7 SANTENY	537 975 179 000 12	100%	
DP8 YERRES	789 261 609 00018	100%	
DP9 ROISSY EN BRIE	830 508 966 00017	100%	
DP10 BRIE COMTE ROBERT	833 366 156 00010	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	503 127 607 000 11	100%	
DPH2 MEAUX	504 715 327 000 12	100%	
DPH3 TORCY	513 424 218 000 16	100%	
SO BEAUTY COMBS LA VILLE	513 640 045 000 11	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde créditeur de 13 000€. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 30 juin 2020

La Gérance

